

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 août 2026

Date de convocation : 21 août 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 1^{er} septembre 2026

L'an, deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwénaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Natacha CARRO, Denis KEURMEUR,

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Madame Natacha CARRO donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Chantal TARDY

Secrétaire de séance : Alexis POIDEVIN

CM 27.08.2026	Adhésion à l'association des amis de la gendarmerie	Délibération n°2026-143
---------------	---	----------------------------

Rapporteur : Patrick MENARD

Monsieur Patrick MENARD informe qu'il a eu plusieurs échanges avec les représentants de l'association les amis de la gendarmerie afin de présenter cette association.

Les amis de la gendarmerie est une association reconnue d'intérêt général, créée en 1932 et à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et qui a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir.

Cette association a plus précisément pour objet de :

- Promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie Nationale ;
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations ;
- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population ;
- Consolider les liens entre la gendarmerie et la Nation ;
- Enfin, entretenir un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie nationale.

Le siège social de l'association est situé 45 boulevard Vincent Auriol, 75 013 Paris.

Il est précisé que l'association s'interdit toute prise de position de nature politique, confessionnelle ou philosophique. Ces questions sont exclues des discussions au cours des réunions de l'association.

Les membres de l'association sont regroupés en comités, sur la base d'au moins un comité par département. L'objectif est d'atteindre un comité par compagnie de gendarmerie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à
Décide**

- **D'adhérer à l'association les amis de la gendarmerie à partir de l'année 2026,**
- **De verser un montant de cotisation annuelle de 150 €**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaële AOUTIN